

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 5 septembre 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège n° 1
Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège n° 2 (arrive à 20 h 15)
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Johanne Caron, conseillère siège n° 5
Monsieur Mario Gendron, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 176-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 177-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 178-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Période réservée à l'assistance

Aucune question, ni commentaire

Autorisation de paiement de 2 500 \$ à l'Association Sportive de St-Damase
Résolution 179-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité verse la somme de 2 500 \$ à l'Association Sportive de St-Damase. Cette dépense est prévue à même les prévisions budgétaires 2017.

Adoptée

Plaque installée sur poteau fourni par Hydro-Québec dans le cadre du Programme-Mise en valeur intégrée
Résolution 180-17

Attendu que la municipalité a signé une convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée en décembre 2016;

Attendu que la municipalité a réalisé des travaux d'installation de quatre luminaires dans le parc municipal et du site de l'église patrimonial de Saint-Damase;

Attendu que la municipalité recevra d'Hydro-Québec, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, une somme de 8 200 \$;

Attendu que selon la convention signée la municipalité inaugura l'initiative en présence de représentants d'Hydro-Québec dans les semaines à venir.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que l'emplacement et la plaque permanente rappelant la contribution d'Hydro-Québec, est déterminé d'un commun accord entre les parties. Hydro-Québec assumera le coût pour la fabrication de la plaque et le poteau.

Adoptée

Approbation pour une opération cadastrale visant la création de six lots

Demande faite par le propriétaire du 27 Rang 7 Ouest

Résolution 181-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement que la municipalité approuve la demande pour une opération cadastrale, conformément à l'article 101 de la LPTAAQ, visant la création de six lots. Cette demande est faite par le propriétaire du 27 Rang 7 Ouest, et sera exécuté par l'arpenteur-géomètre Claude Vézina.

Cette demande vise principalement à séparer les résidences du 27 Rang 7 Ouest et du 28 Rang 7 Ouest pour permettre l'usage autre qu'agricole.

Adoptée

Résolution d'appui pour un projet d'achat de matériel entre les

Municipalités de Saint-Noël, Saint-Moïse et Saint-Damase

Résolution 182-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase appui le projet d'achat de matériel commun entre les Municipalités de Saint-Noël, Saint-Moïse et Saint-Damase et autorise Sonia Couture à signer les documents relatifs au projet d'achat de matériel commun.

Adoptée

Mandater le notaire pour préparer le contrat d'achat de terrain

avec Madame Denise Guénette et Monsieur Guillaume D'Astous

Résolution 183-17

Attendu que la municipalité doit procéder au remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest et devra acquérir des parcelles de terrain de Madame Denise Guénette et de Monsieur Guillaume D'Astous;

Attendu qu'une entente a été signée entre la municipalité et les propriétaires concernés pour déterminer le prix pour l'acquisition de terrain;

Attendu que la municipalité a mandaté par la résolution 140-17 la firme Bernard & Gaudreault, Arpenteurs-Géomètres inc. pour la préparation d'un plan de cadastre pour la création de nouveaux lots;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement de mandater M^e Nadia Heppell, notaire pour préparer les contrats d'achat de terrain entre la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase et Madame Denise Guénette et Monsieur Guillaume D'Astous.

Que Jean-Marc Dumont, maire et Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase à signer tous les documents relatifs à la signature des contrats.

Adoptée

Lignage de rues et routes

Résolution 184-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité autorise Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière à communiquer avec MULTI-LIGNES de L'EST de Rimouski pour une estimation pour le lignage de rues et routes sur le territoire de la municipalité à savoir :

- ▶ Lignage au centre des rues de l'Église, Lavoie, Fabrique et l'avenue du Centenaire.
- ▶ Lignage au centre de la Route du LacMalcom et une partie des Rang 7 Est et Ouest.

Suite à l'estimation reçue, Madame Colette D'Astous et Monsieur Jean-Marc Dumont sont autorisés à faire exécuter les travaux. Le budget alloué par le conseil municipal est de ± 5 000 \$, advenant que l'estimation soit plus élevée, celle-ci devra être présentée à la prochaine séance du conseil municipal pour approbation.

Adoptée

Appel d'offres public sur le SÉAO pour le remplacement du ponton sur le Rang 6 Ouest

Madame D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil municipal que le Service du Génie municipal de la MRC de La Matapédia a procédé au lancement de l'appel d'offres public sur le site SÉAO pour des travaux de remplacement du ponton sur le Rang 6 Ouest. Les soumissionnaires ont jusqu'au 13 septembre 2017 à 11 h pour remettre leur soumission au bureau de la MRC de La Matapédia. Un avis public a été transmis au journal l'Avant-Poste pour parution.

Liste des travaux à faire au niveau de la voirie municipale
Résolution 185-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité mandate Les Entreprises Yvon D'Astous et Fils et Les Entreprises A & D Landry selon leur disponibilité à effectuer des travaux de rechargement de gravier et creusage de fossé dans les Rangs 8 Est et Ouest, Rang 9 Est et le Rang 7 Ouest. Monsieur Caron, employé de la voirie est responsable de faire exécuter les travaux.

Adoptée

Mélanie Bélanger prend place à 20 h 15.

Modification aux travaux de glissière de sécurité au Rang 6 Ouest-Programme AIRRL
Résolution 186-17

Attendu que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Municipalité une aide financière dans le cadre du Programme du réseau routier, Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

Attendu que cette aide financière est pour le projet Rechargement du 7^e Rang Est et installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest, N^o dossiers : AIRRL-2016-234A et AIRRL-2016-234B;

Attendu qu'une entente, document établissant les conditions entourant cette contribution financière a été signée entre les deux parties;

Attendu qu'un appel d'offres public a été lancé et qu'un contrat a été octroyé à Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc. par la résolution # 22-17;

Attendu qu'un changement a été apporté concernant la longueur des glissières de sécurité, la longueur sera de 141 m.lin. aux lieux de 95 m.lin. proposé.

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement par les membres du conseil d'accepter le coût supplémentaire de 4 167,60 \$ plus les taxes applicables pour le prolongement de glissières de sécurité.

Adoptée

Travaux sur le Rang 7 Est-Programme AIRRL
Résolution 187-17

Attendu que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la Municipalité une aide financière dans le cadre du Programme du réseau routier, Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

Attendu que cette aide financière est pour le projet Rechargement du 7^e Rang Est et installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest, N^o dossiers : AIRRL-2016-234A et AIRRL-2016-234B;

Attendu qu'une entente, document établissant les conditions entourant cette contribution financière a été signée entre les deux parties;

Attendu qu'un appel d'offres public a été lancé et qu'un contrat a été octroyé à Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc. par la résolution # 22-17;

Attendu que selon le devis de l'appel d'offres le matériel utilisé pour le rechargement de gravier est du MG-20 MTQ;

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu par les membres du conseil que la Municipalité accepte l'utilisation de pierre MG-20 B en remplacement de MG-20 MTQ pour le rechargement de gravier sur le Rang 7 Est. Un crédit sera alloué à la Municipalité par l'entrepreneur.

Camion GMC
Résolution 188-17

Il est proposé par Madame Mélanie Bélanger, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité vende le camion GMC pour le vieux fer sans les pneus. La municipalité mandate l'employé Ghislain Caron pour contacter un fournisseur et connaître le prix.

Adoptée

Correspondance

Compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de la CPTAQ datée 25 août autorisant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour le remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne et également pour l'entretien des talus, d'une superficie approximative de 772 mètres carrés correspondant à une partie des lots 5 252 188, 5422 622 et 5 422 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matapédia.

Lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec

Suite à l'analyse du dossier N° 171779-30-JEP concernant une réclamation de Télus suite à un bris des installations du tiers, la responsabilité de la municipalité ne saurait être engagée.

Comptes du mois
Résolution 189-17

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financiere	20817	Assurance salaire	482.84 \$
Alimentation St-Damase	388453	bouteille d'eau	3.79 \$
Alimentation St-Damase	388221	glad, savon à main	5.38 \$
Bloc-Notes inc.	705767	onglet flex	7.40 \$
Bloc-Notes inc.	705765	chemises suspen., boîte rangement	59.06 \$
MRC de la Matapédia	18130	Drapeau MRC de la Matapédia	58.00 \$
TOTAL			2 293.68 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Garage P-Émile Anctil	130843	Blade kit débroussailleuse	298.94 \$
Entreprises Y. D'Astous	4962	travaux rg 8 Est et rg 9 Est	4 294.32 \$
Entreprises Y. D'Astous	4965	creusage fossé rg 9 Est, pelle, camion	3 000.85 \$
Entreprises Y. D'Astous	4968	hose à air, lumière et socket	47.14 \$
Ghislain Caron	8	frais de déplacement 241km x .40	96.40 \$
Ateliers L. Desrosiers	40167	2 dos d'ane et clous	500.14 \$
Alimentation St-Damase	389217	essence tracteur pelouse	13.06 \$
MRC de la Matapédia	17694	quote part incendie	5 717.81 \$
TOTAL			13 968.66 \$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
Garage Denis Sheehy	9849	sabler et peinture frame et gratte We	2 923.24 \$
Garage Denis Sheehy	9850	sabler et peinture boîte à sel Western	4 831.25 \$
Centre du Camion Denis	ff09005	réservoir Western	252.66 \$
TOTAL			8 007.15 \$

AQUEDUC ET ÉGOUT			
Chugg Edwards	Z000504245	inspection alarme incendie	423.36 \$
Matériaux G. Ouellet	118615	capuchon permanent, tuyau ABS	17.67 \$
Alimentation St-Damase	387853	glace en cube	2.99 \$
Alimentation St-Damase	392218	glace en cube	2.99 \$
Alimentation St-Damase	390055	vinaigre blanc	4.98 \$
TOTAL			451.99 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie d'Amqui	139012	collecte et transp. (vidange et recyclage)	1 691.19 \$
Conciergerie d'Amqui	139013	collecte supplémentaire et transp. (vidange et recyclage)	191.63 \$
MRC de la Matapédia	17662	quote-part matières résiduelles	6 620.03 \$
TOTAL			8 502.85 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
Sportquet Mobile Enr.	86462	Taille de haies, passage de piétons	574.88 \$
Matériaux G. Ouellet	118596	paillis cèdre noir, naturel, tire fond	127.22 \$
Serres de la Baie	1218	jardinières, concours village fleuri	462.41 \$
MRC de la Matapédia	17678	quote-part développement	1 752.84 \$
MRC de la Matapédia	17694	quote-part inspecteur	2 400.00 \$
TOTAL			5 317.35 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Martine Lavoie	1040	F-Can-Tire, Walmart, jeux coffre Wixx	147.42 \$
Maxime Bouchard	2	animation jeux de société	88.55 \$
TOTAL			235.97 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
Duotech Construction	1942	construction salle communautaire	108 483.80 \$
Architectes Goulet et Lebel inc	3411	honoraires professionnels	2 782.31 \$
TOTAL			111 266.11 \$
<i>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</i>			38 777.65 \$
<i>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</i>			111 266.11 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			<u>150 043.76 \$</u>

COMPTES PAYÉS AOÛT 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	3 748.00 \$	administration
Postes Canada	215.12 \$	Timbres et Xpresspost
Hydro-Québec	302.92 \$	électricité
TOTAL	<u>4 266.04 \$</u>	

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Madame Mélanie Bélanger et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Plan d'implantation préparé par la firme Bernard & Gaudreault, arpenteurs (salle communautaire) **Résolution 190-17**

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité accepte le mandat donné par courriel à Monsieur Frédéric Gaudreault, arpenteur-géomètre pour préparer un plan d'implantation pour la construction de la nouvelle salle communautaire.

Que la municipalité entérine la décision prise par le maire à l'effet d'accepter le mandat donné à la firme Bernard & Gaudreault pour ne pas retarder les travaux pour la construction de la nouvelle salle communautaire.

Adoptée

Construction salle communautaire
Les Architectes Goulet et Lebel
Paiement de la facture 3411
Résolution 191-17

Attendu que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture ;

Attendu que la municipalité a octroyé par la résolution N° 187-16 un contrat pour services professionnels en architecture à Les Architectes Goulet et Lebel pour le projet de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité paie la facture N° 3411 à Les Architectes Goulet et Lebel au montant de 2782.31 \$ taxes incluses pour services professionnels dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle salle communautaire Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 2 540.62 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 241.69 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

Construction salle communautaire
Duotech Construction inc.-Facture 1942
Résolution 192-17

Attendu que la municipalité a reçu une lettre datée du 6 juin dernier du Ministre confirmant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase est admissible à une aide financière dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

Attendu que l'appel d'offres public (numéro d'avis 2016-173) a été déposé le 13 avril dernier sur le système électronique d'appel d'offres SÉAO et publié par la suite dans le Journal l'Avant-Poste ;

Attendu que le contrat a été octroyé à la séance du 4 juillet dernier, résolution # 158-17 à Duotech Construction inc.

Attendu que Les Architectes Goulet et Lebel ont approuvé la demande et certificat de paiement N° 1 pour les travaux de construction de la salle communautaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Johanne Caron et résolu unanimement par les membres du conseil municipal d'autoriser le paiement de la facture N° 1942 à Duotech Construction inc. au montant de 108 483.80 \$ taxes incluses. Par la même résolution, il est autorisé qu'une somme de 99 060.17 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le **Règlement d'emprunt 288-2017**. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 9 423.63 \$ seront payés à même le budget courant aux fins de réclamation gouvernementale.

Adoptée

Construction salle communautaire
Mandater la firme GHD pour le contrôle qualitatif des matériaux
Résolution 193-17

Attendu que la firme Tétra Tech a procédé à une demande de soumission sur invitations à deux firmes pour la surveillance des travaux de construction (contrôle qualitatif des matériaux) de la salle communautaire ;

Attendu que deux soumissions ont été reçues par courriel ;

Soumissionnaire	Prix
Englobe Corp.	8 993,40 \$ avant taxes
GHD	6 036,19 \$ taxes incluses

Attendu que la firme Tétra Tech recommande la soumission la plus basse conforme soit celle de GHD ;

En conséquence, il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Madame Mélanie

Bélanger et résolu unanimement que la municipalité octroie le contrat pour la somme de 6 036,19 taxes incluses à la firme GHD pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la construction de la salle communautaire. **Cette dépense sera financée à même le règlement d'emprunt 288-2017.** Que la municipalité entérine la décision prise par le maire et le maire suppléant à l'effet d'accepter l'offre de services professionnels.

Adoptée

Construction salle communautaire

Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis

Résolution 194-17

ATTENDU QUE le 1^{er} mai 2017, la municipalité a adopté le règlement 288-2017 décrétant une dépense de 1 971 910 \$ et un emprunt de 1 626 854 \$ \$ pour la construction de la nouvelle salle communautaire ;

ATTENDU QU' une subvention a été accordée dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) au montant de 1 140 230 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 1 754 200 \$ comme confirmé dans la lettre datée du 6 juin 2017 et signée par le ministre Martin Coiteux.

ATTENDU QUE le 13 juillet 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt 288-2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que la municipalité autorise madame Colette D'Astous à faire une demande à la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis pour l'obtention d'un emprunt temporaire au montant de 1 626 854 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle salle communautaire ;

Monsieur Jean-Marc Dumont, maire et Madame Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de de Saint-Damase tous les documents nécessaires à l'obtention de l'emprunt.

Adoptée

Salle communautaire

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du conseil :

- Directive de chantier A-01 et A-02 de Les Architectes Goulet et Lebel inc. à l'entrepreneur Construction Duotech inc.
- Directive de chantier C-01 et C-02 de Tétra Tech à l'entrepreneur Duotech Construction inc.
- Dessins d'atelier Ventilation 001, 002 et 003 approuvés et annotés par Tétra Tech
- Dessins d'atelier Isolation 001 approuvés et Plomberie 001 approuvés et annotés par Tétra Tech
- Rapport de visite de chantier S-01 n/d 32 423TT par Tétra Tech
- DA de Les Architectes Goulet et Lebel inc. concernant le lettrage à l'extérieur de la salle communautaire
- Raccordement électrique sur le compteur des luminaires du parc par Duotech Construction inc.
- Compte-rendu de la réunion de démarrage N° 1 du 9 août 2017
- Réunion de chantier N° 2 prévue le 12 septembre 2017

Prévoir date pour la journée municipale

La date prévue pour la tenue de la journée municipale est le 19 novembre 2017.

Prévoir rencontre avec les employés pour la saison hivernale 2017-2018.

La rencontre avec les employés pour la saison hivernale 2017-2018 est prévue le lundi 25 septembre 2017 à 19 h 30.

Achat d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018

Résolution 195-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement que la municipalité mandate Les Entreprises A & D Landry inc. pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée

Conciergerie bureau municipal
Résolution 196-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement par les membres du conseil d'embaucher madame Suzanne Audit pour la conciergerie du bureau municipal au montant de 200 \$ mensuellement à raison de 4 heures semaine.

Adoptée

Char allégorique
Résolution 197-17

Il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil que la municipalité prépare un char allégorique pour la parade de Noël dans le cadre de la fête « Noël à St-Noël » qui aura lieu le 16 décembre 2017.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 198-17

Il est proposé par Madame Johanne Caron de clore la séance à 22 h 25.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire